

Face à la crise pandémique, plus que jamais : **La santé est un droit !**

La pandémie de Covid-19 engendre une crise dont la sortie ne nous engagera pas automatiquement dans la voie du progrès, pourtant seule en mesure d'apporter des solutions durables aux injustices qui déchirent la société.

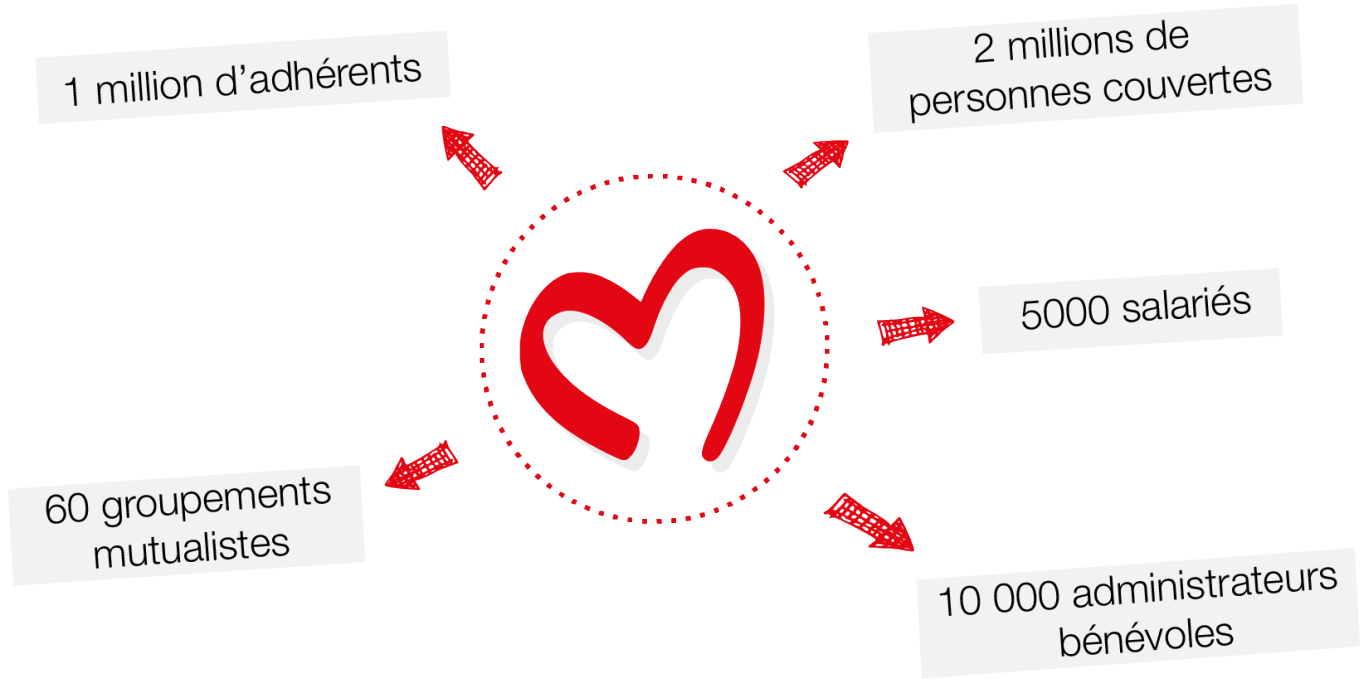
Aujourd'hui, plus que jamais, il faut mettre la population en sécurité sociale et lui garantir l'accès à la santé, aux soins et à la protection sociale.

Cela nécessite d'agir en proximité des territoires et des habitants pour rendre effectif le droit à la santé.

Les Mutuelles de France, actrices de santé de terrain, formulent donc une série de propositions territoriales pour l'accès à la santé et aux soins.

- 1. Soutenir la création et le développement des centres de santé mutualistes polyvalents.** Ils permettent de répondre à des problématiques géographiques et économiques de l'accès aux soins. Ce mode d'organisation de la médecine de premier recours répond aux besoins des patients d'un parcours coordonné facilité et d'un accès aux soins sans dépassement d'honoraires. Il engage également des pratiques professionnelles partagées, voulues par les nouvelles générations de médecins.
- 2. Favoriser le développement des transports dans le département et l'accompagnement des initiatives locales pour rapprocher le patient des lieux de soins grâce à des solutions de mobilité.** Pour les personnes situées en zone rurale mais aussi celles en situation de fragilité ou âgées, l'accès aux services et aux équipements, dont l'offre de santé, peut être difficile par le réseau de transport en commun, souvent mal adapté. De nouveaux services de transports à la demande, en partage ou en usage individuel, pris en charge par la collectivité, pourraient être expérimentés. Par exemple : navettes spécifiques organisées pour se rendre vers une structure sanitaire, taxi sénior ...

3. **Mettre en place un « Guichet Santé »** pour informer, orienter et accompagner les personnes dans leurs démarches de santé. Cette démarche favoriserait la réduction des inégalités en santé.
4. **Réserver les financements publics du médico-social aux opérateurs publics et privés à but non-lucratif.** Les Mutuelles de France proposent que ce secteur échappe ainsi à toute pratique marchande qui fait primer le profit sur la qualité de la prise en charge. Pour cela, les Mutuelles de France proposent de renforcer les exigences sociales et de gestion démocratique des établissements médico-sociaux. Il sera nécessaire de garantir les financements pour assurer la qualité du service aux personnes et de bonnes conditions d'emploi aux agents.
5. **Développer l'accès à la prévention en santé grâce à des actions d'éducation et des ateliers participatifs,** en présentiel et en ligne, afin que tous les citoyens soient pleinement acteurs de leur santé. Les actions de prévention permettent également de mettre en capacité les populations pour leur propre santé. Pour réduire les inégalités sociales de santé, elles doivent être accessibles à tous, tout en développant un accompagnement individualisé des personnes qui en ont le plus besoin.
6. **Généraliser le tiers payant intégral.** La généralisation du tiers payant intégral doit lever une des barrières financières à l'accès aux soins. La non-avance de frais favorise l'accès aux soins. Les réticences des professionnels de santé ne sont pas recevables : des outils simples et fiables existent d'ores et déjà pour mettre en place immédiatement cette disposition.



UN GRAND RÉSEAU DE SERVICES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT MUTUALISTES



106 centres polyvalents, dentaires, médicaux et infirmiers



118 centres optiques et d'audioprothèses



40 établissements et services médicaux-sociaux



4 hôpitaux, cliniques et HAD



2 pharmacies mutualistes

Retrouvez nos 42 propositions détaillées et augmentées sur www.lasanteestundroit.fr

Et l'actualité des Mutuelles de France sur www.mutuelles-de-france.f

Contactez la délégation de votre territoire à l'adresse suivante : xxxxx@xxxx.xx